

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
007-210703260-DE_2026_039-DE
A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 21/05/2026

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Refus de vote
0

Excusés : Madame Manon MEJEAN

Abstentions: 0

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subventions aux associations hors communes : Boeuf des prairies fleuries - DE_2026_039

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations hors commune ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

L'association Le Bœuf des Prairies Fleuries a sollicité une aide financière de la commune afin de soutenir ses actions de communication et de promotion de sa marque.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette association constitue un acteur important du plateau ardéchois par son action en faveur du maintien de l'élevage local, de la valorisation des productions agricoles du territoire et de la préservation des prairies naturelles de montagne.

l'association participe activement :

- le maintien de l'économie agricole locale ;
- la promotion des savoir-faire du plateau ardéchois ;
- la préservation des paysages et de la biodiversité ;
- la contribution à l'identité du territoire.

Le conseil municipal et territorial présenté par cette démarche, Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour l'exercice 2026, la subvention suivante :

à l'association Le Bœuf des Prairies Fleuries.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
007-210703260-DE_2026_039-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € à l'association Le Bœuf des Prairies Fleuries pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié